

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL366

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« au plus »,

les mots :

« ou moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.